

# Réaliser son semestre d'études en Europe - Démarches à entreprendre

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il a été réalisé à titre informatif pour vous aider dans vos démarches administratives. Veuillez consulter les sites officiels avant toute mobilité.

## 1/ Inscription en ligne sur la plateforme Mobility Online AVANT le 30 janvier 2023

Remplissez tous les champs marqués d'une \* et indiquez vos voeux de destinations. Si vous n'en avez qu'un, indiquez quand même d'autres destinations envisageables.

<u>N'attendez pas le dernier jour pour le faire</u>. Après avoir validé votre demande, vous recevrez un mail vous donnant accès à votre espace sur Mobility Online et vous invitant à télécharger des documents (lettre de motivation, CV, attestation de niveau en langue, etc.).

Vous trouverez le lien vers le portail de candidature en ligne pour une mobilité internationale en 2023-2024, publié sur le site internet de l'UBS.

Cliquez sur "Possibilités d'échanges", puis choisissez votre composante et votre filière, ou faites un tri par pays pour visualiser les échanges possibles dans votre filière : <u>Portail des possibilités d'échanges à l'UBS</u>

Pour vous aider à effectuer votre inscription, retrouvez un guide d'utilisation de la plateforme Mobility Online ainsi qu'une FAQ dans l'espace Moodle.

Attention! Si votre référent pédagogique vous a demandé de lui transmettre une lettre de motivation et/ou un CV en plus du dépôt de votre candidature sur la plateforme Mobility Online, vous devez <u>impérativement</u> respecter ses consignes avant la date qu'il vous aura transmise.

## 2/ En prévision de votre futur semestre à l'étranger

- Consultez les recommandations spécifiques au pays visé sur le site du :
  - ministère de l'Europe et des affaires étrangères / conseils aux voyageurs / fiche de votre pays d'accueil / rubrique dernière minute
  - ministère de l'intérieur
- Inscrivez-vous sur <u>Ariane</u> afin de recevoir par email ou SMS des informations et des consignes de sécurité si nécessaire
- Vérifiez les modalités de voyage sur le site de votre compagnie aérienne car elle peut avoir ses propres exigences
- Carte Nationale d'Identité pour les ressortissants européens gratuite et valable 10 ans

A refaire si la date de validité est <6 mois après votre date de retour. ou

• Passeport pour les ressortissants non-européens

ATTENTION!
Les délais d'obtention d'une CNI ou d'un passeport peuvent aller jusqu'à 6 mois.

Nouveauté ! les autorités publiques viennent de lancer un nouveau site recensant les rendez-vous en mairie disponibles près de chez soi : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

#### Sécurité sociale

1/ Demandez votre **C**arte **E**uropéenne d'**A**ssurance **M**aladie (CEAM) - gratuite et valable 2 ans - auprès de votre sécurité sociale. Si vous êtes affilié à la CPAM, rendez-vous sur le site **AMELI**. Si vous dépendez d'un autre régime (RSI, MGEN, etc), rapprochez-vous de votre caisse.



2/ Selon la durée de votre séjour, il peut être indispensable de souscrire un contrat d'assurance maladie complémentaire auprès de la <u>Caisse des Français de l'étranger</u> ou d'un assureur privé. Consultez le site du <u>Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).</u>

#### Assurance\*, assistance, rapatriement, responsabilité civile\*

L'assistance aux voyageurs est différente de l'assurance maladie (remboursement des soins). Le rapatriement sanitaire est l'une des possibilités offertes par un contrat d'assistance.

Rapprochez-vous de votre assurance habitation, auto, de votre banque, mutuelle, etc. Certaines assurances vous couvrent pour 90 jours maximum donc vérifiez bien les clauses de vos contrats avant tout départ (conditions, restrictions et exigences, extension de garantie au monde entier, couverture du risque COVID 19, etc). Selon la durée de votre stage, il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique.

\*L'assurance voyage est l'attestation ou le document spécifiant que vous avez une assurance assistance/rapatriement pour votre séjour à l'étranger.

\*La **responsabilité civile** correspond à votre attestation d'assurance habitation, ou auto, ou bancaire, etc (cela veut dire que vous avez une assurance couvrant les frais de dommages causés à autrui à l'étranger).

## 3/ Documents à avoir en + dans vos bagages avant de partir

- lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil,
- carte d'étudiant UBS.
- certificat de scolarité IUT.
- photos d'identité pour faire des cartes sur place (bus ou autre),
- **ordonnance** du médecin si vous avez des médicaments en votre possession ou si vous suivez un traitement particulier

**CONSEIL**: photocopiez et scannez l'ensemble de ces documents et envoyez-les sur votre boite mail. A l'étranger, privilégiez les documents photocopiés et conservez précieusement les originaux dans un endroit sécurisé.

# 4/ En cas de perte ou de vol de vos papiers durant votre semestre à l'étranger

Veuillez effectuer votre déclaration auprès du consulat ou de l'ambassade de France du pays d'accueil.

Retrouvez toutes les informations sur le <u>site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères</u>.

# 5/ En cas de dépenses de frais de santé à l'étranger

Conservez tous les originaux des justificatifs relatifs aux frais de santé que vous pourriez avoir sur place (notes d'honoraires, prescriptions médicales, factures, etc) et envoyez-les au <a href="#">CNSE</a> (Centre National des Soins à l'Etranger) dès votre retour en France.

.....